

une annuelle de \$628,3
 ellement \$441,10 par an
 auquel sont arrivés me
 tentative de conve
 est bien à propos de
 que l'on nous avait faci
 la transaction projeté
 capital de la dette, est
 quel chiffre cette dett
 effectuée, tel que projet
 dette, les
 u pair, à \$32,295,682 33
 s obliga
 mois de
 5,332,976 00
 \$26,962,706 33
 ulé dans le contrat, le
 \$33,483,291 00
 2,976 00
 0,000 00
 6,692,976 00
 \$40,176,267 00
 s rapidement puisque
 ons ont été converties.
 e budjet de la der
 rendu un jugement
 et de la province de
 ne dans la cause de la
 es lacs Supérieur et
 souvient que l'appel
 qui rendait la pro
 s les augmentations
 ité, pouvaient avoir
 enant renvoyée aux

arbitres à propos d'une réclamation de la Puissance contre Ontario et Québec, solidairement, représentant l'ancienne province du Canada, et la cause a été plaidée dernièrement, à Québec. On espère qu'une décision sera rendue au commencement du mois de janvier.

Les appels d'Ontario et de Québec de la décision des arbitres dans la cause du fonds des écoles communes ont été plaidés devant la Cour Suprême, à Ottawa, au commencement du mois de novembre dernier. L'appel d'Ontario était basé sur la prétention que cette province n'était pas responsable des sommes perçues provenant des ventes de terres qui constituaient le fonds, et Québec, tout en maintenant la décision au sujet de la responsabilité d'Ontario, en a appelé contre la décision qu'une partie de ces sommes devront être transférées au fonds d'améliorations du Haut Canada. Aucun jugement n'a encore été rendu sur ces appels.

Quand les jugements et les décisions finales seront rendus sur ces affaires du fonds commun des écoles et sur les réclamations des sauvages au sujet des traités Robinson, il ne restera, pour cette province, qu'à établir l'état des comptes, en le basant sur les décisions et les balances à recevoir ou à payer. Cela exigera, cependant, quelque temps, car les détails des comptes depuis la Confédération sont très volumineux et le travail ne peut être fait que par ceux qui sont familiers avec ces comptes et les conséquences des décisions en ce qui les concerne.

CONCLUSION.

M. l'Orateur, j'espère que cette Chambre me pardonnera de l'avoir retenu si longtemps sur un sujet aussi aride que celui des chiffres. Mais j'ai cru que dans les circonstances particulières où nous sommes, à l'avènement d'une administration nouvelle, il était nécessaire de définir clairement la situation financière dans laquelle les devanciers de cette administration ont laissé la province, et d'indiquer la politique qu'elle entend suivre à cet égard. Cette politique a été énoncée sur toutes les tribunes populaires durant la dernière période électorale, nous y avons promis de mettre fin au règne des déficits, de ne pas augmenter le passif déjà trop élevé de notre province et d'arriver à ce résultat au moyen de l'économie la plus rigoureuse. Cette tâche est d'autant plus difficile que nos devanciers, tout en réduisant notre revenu annuel, ont augmenté les dépenses dans de fortes proportions.

Ils avaient prétendu que, durant les cinq dernières années, notre passif avait été diminué, nos dépenses réduites et l'équilibre rétabli. L'exposé que je viens de faire à cette Chambre, appuyé de chiffres officiels et incontestables, démontre l'inexactitude de ces prétentions.

Au lieu de diminuer, notre passif s'est fortement accru, et nous trouvons dans les derniers comptes publics, qu'il y a pour l'année 1896 97, à la place de l'équilibre promis, un déficit qui approche le million.